

**Durée :**

**4 jours (28 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Toute personne appartenant à l'activité d'aide et de soins en établissement, dont l'activité physique consiste à aider des personnes aux capacités physiques souvent défaillantes

La formation a une durée de validité de 24 mois, le stagiaire devra effectuer un recyclage (MAC) avant la fin de ce cycle.

**Notre intervenant :**

Moniteur PRAP formé INRS

**L'organisation :**

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** à déterminer

**Horaires :** 08h30 17h00

**Coût par participant :**

**3012 € HT  
(3614.4 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**LES OBJECTIFS :**

Cette formation a pour but de permettre aux personnes désirant devenir acteur PRAP 2S :

- D'améliorer ses conditions de travail en analysant les situations de travail et en proposant des améliorations.
- D'être acteur de sa propre prévention en appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Maîtriser la démarche d'accompagnement à la mobilité
- D'identifier l'aide technique appropriée en fonction du résultat de l'analyse faite dans le cadre de l'accompagnement

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques de manutention
- Exercices pratiques sur poste de travail et actions correctives
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation
- Remise d'un document de cours aide-mémoire & Boîte à outils
- Remise d'un certificat de stage.

Travail intersession : temps estimé : 20min de travail personnel pour une analyse de situation de travail

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

- **Ouverture de la formation.**
  - Présentation de l'animateur.
  - Présentation des apprenants et de leurs attentes.
  - Présentation des objectifs et des méthodes pédagogiques et d'évaluations.

**Jour 1 matin**

**Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**

- **Comprendre l'intérêt de la prévention**
  - Les différentes étapes d'une démarche de prévention et les différents acteurs et le rôle de chacun
  - La réglementation, les trois niveaux de prévention et le cadre réglementaire pour chacun et à chaque niveau

- Les statistiques
- Les enjeux de la prévention.

▪ **Connaître les risques de son métier**

- Mécanisme d'apparition du dommage
- Les différentes atteintes à la santé
- Définition de l'accident de travail.
- Définition de la maladie professionnelle
- Les risques du secteur d'activité.

**Jour 1 après midi**

**Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**

▪ **Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain**

- Anatomie / pathologie
- Les TMS : définition et biomécanique.

▪ **Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.**

- Analyse d'une situation de travail et décrire sa situation de travail en tenant compte des complexités
- Travail prescrit/ travail réel et les différentes phases de l'activité de travail réel
- Les déterminants de la situation de travail susceptibles de provoquer les atteintes à la santé.
- Approche globale et systémique.

**Jour 2 matin**

**Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement**

▪ **Proposer des améliorations de sa situation de travail**

Repérer les causes et agir sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail

- En adéquation avec les 9 PGP.
- Approche organisationnelle.
- Approche technique.
- Approche humaine.

▪ **Faire remonter l'information aux personnes concernées.**

- En identifiant l'interlocuteur pertinent et approprié
- En Utilisant les procédures et des outils de communication

interne à l'entreprise.

▪ **Se protéger en appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort. (PSPEE)**

- Les principes de PSPEE
- Les différentes aides techniques et leur utilisation

**Jour 2 après midi**

**L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi**

▪ **Les enjeux d'un accompagnement :**

- Pour la personne accompagnée : enjeux humains
- Pour l'accompagnant : enjeux humains
- Pour la structure : enjeux socio-économiques, réglementaire

▪ **Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir**

- Repérer les différentes étapes nécessaires au déplacement naturel
- Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

**JOUR 3 matin**

Restitution du travail intersession

**Evaluation certificative du Module prévention**

**Evaluation certificative PRAP 2S**

- Observer et décrire une situation de travail
- Repérer les situations dangereuses
- Détecter les risques d'atteintes à la santé
- Rechercher les déterminants responsables des situations dangereuses
- Proposer des améliorations

**Jour 3 après midi**

**L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (suite)**

▪ **Analyser une situation d'accompagnement afin de s'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser son déplacement seule**

Recueil d'information sur la personne aidée :

- Les tests prédictifs

- Les documents et support divers accessibles
- Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
- Analyser et identifier les déterminants liés à l'environnement facilitant ou limitant le déplacement
- Identifier les risques pour la personne aidée

#### **Jour 4 matin**

- **Caractériser les aides techniques au regard des situation d'accompagnement**

- Identifier les différentes aides techniques
- Déterminer l'aide technique appropriée à la situation, en fonction de l'environnement et des déterminants de la personne aidée.

#### **Jour 4 après midi**

- **Mettre en oeuvre l'accompagnement**

- La guidance verbale
- Compenser les incapacités sans portage délétère
- Intégrer l'aide technique approprié si nécessaire

- Evaluation « Accompagnement à la mobilité »

### **EVALUATION DE LA FORMATION**

Bilan